

- Premiers réflexes !
- Le sport : une politique publique locale majeure ... pour les élus aux sports
- Le sport, une compétence partagée et évolutive
- Analyser les besoins et comprendre la demande sportive
- Construire une politique sportive territoriale
- Politique sportive municipale ou intercommunale ?
- Quels moyens consacrent les collectivités locales au sport ?
- 75 % des équipements sportifs ouverts au public appartiennent au bloc local
- Et les clubs ?
- Pour conclure, le sport une compétence communale ou intercommunale ?



Bienvenu aux nouveaux élus et bravo à celles et ceux qui remplent !

Félicitations pour votre élection ou votre réélection. En acceptant la responsabilité des sports, vous prenez en charge bien plus qu'un secteur : un levier majeur de cohésion sociale, de santé publique et d'attractivité territoriale. Ce B.A.-BA a été conçu pour vous, élus de terrain, afin de vous accompagner dans vos premières décisions comme dans la structuration de votre action.

Je suis Patrick Bayeux, spécialiste des politiques publiques sportives locales, créateur au début des années 1990 de la filière sportive territoriale, et auteur d'une thèse en sciences de gestion sur la prise de décision dans les collectivités locales. Depuis plus de 30 ans, j'observe, j'analyse et je commente la gouvernance du sport. J'ai également publié une dizaine d'ouvrages, dont un *Que sais-je ?* consacré au sport et aux collectivités territoriales.

Ce vade-mecum vous propose des repères clairs pour comprendre le sport comme politique publique locale, analyser les besoins, construire une stratégie adaptée à votre territoire et mobiliser les bons leviers. Il aborde les enjeux de gouvernance, les relations avec les clubs, les niveaux d'intervention (communal ou intercommunal) et les moyens mobilisés par les collectivités.

À travers ces pages, vous trouverez l'essentiel pour agir vite, mais surtout pour agir juste. C'est avec grand plaisir que je vous offre ce guide, conçu comme un outil simple, utile et directement opérationnel au service de votre mandat.

Bon début de mandat !

Pour rester informé des évolutions, analyses et tendances du sport, abonnez-vous à *Décideurs du Sport*.
Un regard indépendant pour éclairer vos décisions et anticiper les transformations à venir.

Abonnez-vous à la quinzaine des décideurs du sport (par mail)

<https://patrickbayeux.com/arc-hives-des-newsletters/>

<https://patrickbayeux.com>

Chaine WhatsApp

Tous les jours 3 ou 4 articles sur votre mobile

Canal telegram



Pensez à activer la notification



Toutes ces ressources sont en accès libre !

OBSERVATOIRE DES PISCINES PUBLIQUES ©

PAR PATRICK BAYEUX DÉCIDEURS DU SPORT

OBSERVATOIRE SPORT & COLLECTIVITES TERRITORIALES ©

PAR PATRICK BAYEUX DÉCIDEURS DU SPORT

DÉCIDEURS DU SPORT
PAR PATRICK BAYEUX



UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR LES POLITIQUES SPORTIVES TERRITORIALES

PATRICK BAYEUX
CONSULTANT

Projet S
Conseil

Les politiques publiques sportives territoriales

DÉCIDEURS DU SPORT
PAR PATRICK BAYEUX
B-A BA

Approche historique : des années 40 à la nouvelle gouvernance
Le sport une compétence partagée
Intérêt général et service public au cœur des politiques publiques sportives territoriales
La construction d'une politiques publiques sportives territoriales
Les moyens consacrés aux politiques publiques sportives territoriales

- Le budget
- Les personnels
- Les équipements



<https://patrickbayeux.com>

Patrick Bayeux / décideurs du sport / Décembre 2025

Les relations entre les collectivités territoriales et les clubs sportifs

DÉCIDEURS DU SPORT
PAR PATRICK BAYEUX
B-A BA

- Introduction
- Les clubs sportifs
- Le fondement du soutien des collectivités territoriales aux clubs sportifs
- Le soutien financier aux associations sportives : subvention, marché public délégation de service public
- Le soutien financier aux clubs professionnels : mission d'intérêt général, achat de prestations de services, garanties d'emprunt, régime cadre d'aides exempté, déclaration d'intérêt général
- Les obligations des associations subventionnées
- La mise à disposition des équipements sportifs
- Le soutien en personnel sous la forme d'une mise à disposition
- L'association en tant que pouvoir adjudicateur
- L'association et gestion de fait de fonds public
- L'évolution de la contractualisation et de la subvention
- Vers une nouvelle génération de contractualisation entre collectivités et clubs sportifs



<https://patrickbayeux.com>

Patrick Bayeux / décideurs du sport / Octobre 2025

Toutes ces ressources sont en accès libre !

SIMULATEUR DE COUT D'UNE PISCINE PUBLIQUE

OBSERVATOIRE DES PISCINES PUBLIQUES ©

PAR PATRICK BAYEUX DÉCIDEURS DU SPORT

SIMULATEUR DE COUT D'UN EQUIPEMENT SPORTIF

OBSERVATOIRE SPORT & COLLECTIVITES TERRITORIALES ©

PAR PATRICK BAYEUX DÉCIDEURS DU SPORT

La pratique sportive des Français : Indicateurs clés et évolution depuis ½ siècle



- Fréquence et régularité de la pratique sportive
- La pratique sportive selon l'âge
- Activités pratiquées et lieux de pratique
- La pratique sportive selon le sexe
- Les motivations pour la pratique
- Le budget consacré à la pratique sportive
- La pratique sportive en club
- La pratique sportive des Français : comparaison européenne
- L'évolution de la pratique sportive depuis 1967
- En synthèse la pratique sportive des Français au fil du temps.



[www.patrickbayeux.com](https://patrickbayeux.com)

Patrick Bayeux / décideurs du sport / Déc. 2024 actualisé Fév. 2025

Les indicateurs clés d'une politique aquatique et de pilotage des piscines



- L'offre en m2 de plan d'eau est-elle suffisante pour répondre aux besoins de la population, des scolaires et des clubs ?
- La piscine est-elle correctement fréquentée ?
- Les charges sont-elles maîtrisées ?
- Le niveau des produits est-il cohérent ?
- Quels sont les indicateurs clés à prendre en compte pour maîtriser la politique aquatique et le coût des piscines ?



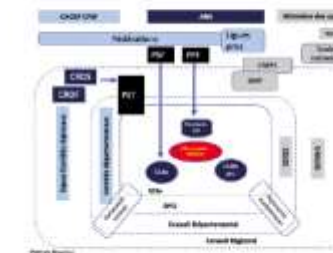
[www.patrickbayeux.com](https://patrickbayeux.com)

Patrick Bayeux / décideurs du sport / Novembre 2024

Organisation du sport en France



- Approche historique : des années 40 à la nouvelle gouvernance
- Intérêt général et service public au cœur du modèle sportif Français
- Le rôle de l'Etat
- Le rôle du mouvement sportif
- Le rôle des collectivités territoriales
- Le « monde économique »
- Le financement du sport



[www.patrickbayeux.com](https://patrickbayeux.com)

Patrick Bayeux / décideurs du sport / septembre 2025

Si vous êtes élu au sport c'est que vous êtes convaincu de l'importance du sport dans les politiques publiques sportives.

Si vous voulez placer le sport au cœur de la ville, [voici des arguments](#).

Vous avez bien compris que « [1 euro investi dans le sport génère une économie directe ou indirecte des dépenses publiques d'au minimum 13 euros](#) »

Vous avez lu avec grand intérêt [le plaidoyer pour faire du sport une grande cause municipale](#) du CNOSF.

Et pourtant ! Il va falloir convaincre !

Les sondages réalisés avant les élections sont très très loin de place le sport dans les priorités, qu'il s'agisse des Français mais aussi des maires peu enclins à augmenter les budgets !



- Mar. 12, 2026 [#Municipales 2026 : le sport relégué au second plan des attentes locales](#)
- Fév. 12, 2026 [#Municipales2026 – Pour les Français, le sport, une compétence municipale, mais loin d'être prioritaire.](#)
- Avr. 09, 2025 [Le sport parmi les dernières priorités de financement communal pour les Français.](#)
- Oct. 07, 2025 [Le sport, variable d'ajustement des finances locales pour les Français](#)
- Nov. 17, 2025 [Entre priorités budgétaires et cohésion locale : comment les maires arbitrent la place du sport en 2025](#)

ACTUALITÉS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, EDITOS
Avr.03.2026 | 5:40 am

**VILLE SPORTIVE À 360° : LE SPORT
COMME NOUVELLE MATRICE DES
POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES PAR
PATRICK BAYEUX**



Le sport, une compétence partagée et évolutive

L'organisation du sport en France est complexe, très complexe. Pour simplifier on peut distinguer **trois grandes périodes**.

1 - Avant la décentralisation : le modèle était simple et vertical. L'État exerçait une tutelle sur les communes.

2 - Des années 1980 aux années 2000 : l'organisation se complexifie avec l'émergence des collectivités de plein exercice, le renforcement de l'intercommunalité et l'arrivée d'opérateurs privés accompagnant la massification et la diversification des pratiques. La contractualisation devient généralisée

3 - Depuis les réformes territoriales des années 2010 (loi MAPTAM, loi NOTRe, réforme des régions) : le système change de logique. La hiérarchie contractuelle et la dépendance publique laissent place à une gouvernance territoriale plus intégrée. En **2017, le chantier de la nouvelle gouvernance du sport**, visant à réorganiser la répartition des rôles et des responsabilités entre État, collectivités et mouvement sportif. **L'ANS – l'Agence Nationale du sport** est créée, les conférences régionales du sport sont mises en place. Les collectivités territoriales occupent une place importante dans la nouvelle gouvernance du sport

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, COMPRENDRE,
GOUVERNANCE DU SPORT, MOUVEMENT SPORTIF

Mar.01.2021 | 5:10 pm

LES 3 PÉRIODES DE L'ORGANISATION DU SPORT EN FRANCE

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, COMPRENDRE,
GOUVERNANCE DU SPORT, MOUVEMENT SPORTIF

Mar.11.2021 | 10:00 pm

L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, COMPRENDRE

Mar.10.2021 | 1:07 pm

LA PLACE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

Le sport, une compétence partagée et évolutive

Le sport est une compétence partagée à tous les niveaux

- Entre les différents acteurs : Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales
- Entre les collectivités territoriales.

Ni le législateur des lois successives de décentralisation, et des lois sur le sport en France, n'ont voulu définir de domaines d'intervention pour les collectivités locales, ce qui en fait aujourd'hui un vrai point de fragilité.

Aujourd'hui les collectivités territoriales développent des politiques sportives à géométrie variable.

- le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune (CGCT, [art. L. 2121-29](#)) ;
- le conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue (CGCT, [art. L. 3211-1](#)) ;
- le conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région dans les domaines de compétences que la loi lui attribue (CGCT, art. [L. 4221-1](#)).

Aujourd'hui le sport est officiellement une compétence partagée en application de la loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Selon l'article 104 modifiant l'article [L. 1111-4 du code général des collectivités territoriales](#) «[L'instruction du 22 décembre 2015](#) liste liste dans une annexe les compétences de chaque niveau de collectivité, mais la construction juridique reste fragile. Rien n'oblige aujourd'hui une collectivité à intervenir dans le sport.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES COMPRENDRE

Mar.11.2021 | 10:07 pm

**LE SPORT UNE COMPÉTENCE
PARTAGÉE ENTRE LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

ACTUALITÉS EDITOS Oct.17.2024 | 5:40 am

**FAUTE D'ÊTRE UNE COMPÉTENCE
OBLIGATOIRE, LE SPORT, PREMIÈRE
VICTIME DES ÉCONOMIES
BUDGÉTAIRES DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ? PAR PATRICK
BAYEUX**

Le sport, une compétence partagée et évolutive

Dans les faits les collectivités territoriales ont développé depuis les années 80 des politiques publiques sportives et donc de fait un service public territorial du sport.

Communes	EPCI	Départements	Régions
<p>Équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> – Construction gestion d'équipements sportifs – Mise à disposition d'équipements sportifs (clubs, scolaires) – Mise à disposition de locaux administratifs (clubs) <p>Soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> – Subventionnement des clubs sportifs – Subventionnement des clubs professionnels pour des missions d'intérêt général – Prestations de services avec les clubs professionnels – Mise à disposition de personnel : <ul style="list-style-type: none"> • enseignant des APS • administratif – Mise à disposition de moyens de transport – Attribution de matériels sportifs <p>Animation</p> <ul style="list-style-type: none"> – Participation à l'enseignement de l'EPS dans les écoles primaires – Mise en place d'une école municipale des sports (actions périéducatives) – Mise en place d'animation sportive durant les vacances scolaires – Accueil du public sur les équipements <p>Manifestations</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisation de manifestations sportives – Co-organisation de manifestations sportives – Etc 	<p>Équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> – Construction gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire – Mise à disposition d'équipements sportifs – Mise à disposition de locaux administratifs (clubs) <p>Soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> – Subventionnement des clubs sportifs – Prestations de services avec les clubs professionnels – Soutien à l'organisation de manifestations sportives <p>Animation</p> <ul style="list-style-type: none"> – Participation à l'enseignement de l'EPS dans les écoles primaires – Mise en place d'animation péri- et extrascolaires – Accueil du public sur les équipements <p>Manifestations sportives</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisation d'événements sportifs – etc 	<p>Équipements/Aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> – Construction des équipements sportifs des collèges – mise en place des PDESI – Subventionnement et/ou construction d'équipements sportifs – Gestion de certains équipements sportifs (bases de plein air, complexe sportif...) – Subventionnement à la réhabilitation d'équipements <p>Soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> – Attribution de subvention aux clubs – Prestations de services avec les clubs professionnels – Attribution de subvention aux comités départementaux, au CDOS – Aide financière des athlètes de haut niveau – Soutien sur des politiques transversale <p>Animation</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'animation sportives avec des animateurs départementaux <p>Promotion</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisation ou participation à l'organisation de manifestations – Soutien au sport de haut niveau équipe individuelle – Etc 	<p>Équipements / Aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> – Construction des équipements sportifs des lycées – Soutien au développement d'équipements sportifs et touristiques structurants – Financement des équipements sportifs de haut niveau <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> – Suivi social des athlètes (reconversion, mise en œuvre de formations adaptées) – Formation des cadres professionnels ou bénévoles <p>Promotion</p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutien à l'organisation de manifestation – Sponsorisation des événements sportifs <p>Soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutien des centres de formations des clubs et des pôles et structures de HN <ul style="list-style-type: none"> • Subventionnement des clubs sportifs • Prestations de services avec les clubs professionnels – Soutien financier des ligues et des CROS – Aide à l'emploi – Soutien des athlètes de haut niveau – Etc

Le B-A BA de l'organisation du sport en France



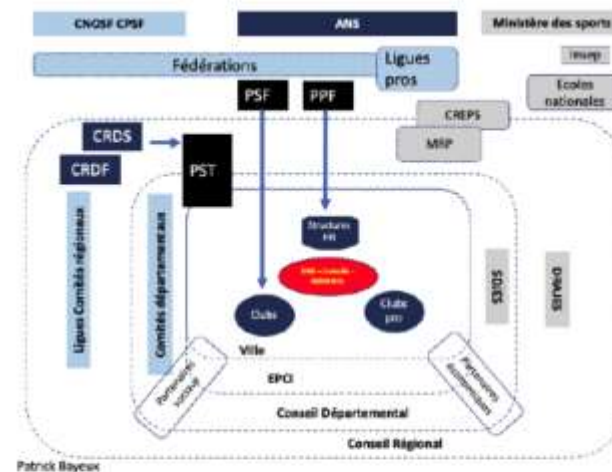
ACTUALITÉS, CHIFFRES CLÉS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, COMPRENDRE, GOUVERNANCE DU SPORT, MOUVEMENT SPORTIF

Sep.30.2025 | 7:23 pm

B-A BA DE L'ORGANISATION DU SPORT EN FRANCE

Organisation du sport en France

Approche historique : des années 40 à la nouvelle gouvernance
 Intérêt général et service public au cœur du modèle sportif Français
 Le rôle de l'Etat
 Le rôle du mouvement sportif
 Le rôle des collectivités territoriales
 Le « monde économique »
 Le financement du sport



Patrick Bayeux

Analyser les besoins et comprendre la demande sportive

Être élu c'est analyser les besoins et comprendre la demande.

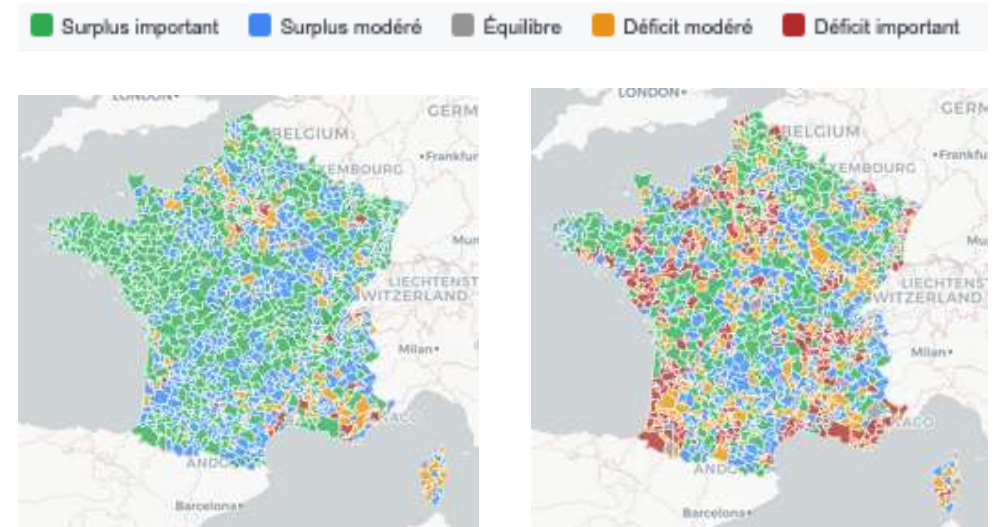
Analyser les besoins c'est déjà analyser l'offre, la quantifier, la comparer pour objectiver les demandes. L'élu au sport rencontre beaucoup de monde lors de son mandat et est sans doute un des élus les plus sollicités directement que ce soit par la population, les sportifs, les clubs, les enseignants, ...

Analyser l'offre et les besoins théoriques à partir de la DATA.

L'analyse de la DATA permet de comparer une commune, un EPCI, un département, une région à des moyennes nationales, des strates de population sur des indicateurs clés comme, le nombre d'habitants, les scolaires, les licenciés, les clubs, les équipements sportifs. Mais la DATA permet également de définir des besoins théoriques pour la pratique de l'EPS ou la pratique en club (par exemple le besoin en gymnases, en terrains de grands jeux, en m2 de plan d'eau de piscines,). A titre d'exemple une carte sur les besoins en gymnase pour que 1/3 des cours d'EPS s'y déroule. Une carte des besoins en gymnases pour répondre aux licenciés des clubs de basket, hand, volley et badminton.

AnalyseDataSport & TERRITOIRES ©

PAR PATRICK BAYEUX **DÉCIDEURS DU SPORT**



AnalyseDataSport : les indicateurs clés de votre territoire en un clic !

AnalyseDataSport est un outil d'analyse territoriale (France, Région, département, EPCI, commune) qui croise données démographiques, scolaires, fédérales et d'équipements pour objectiver les politiques sportives. Il permet d'évaluer l'offre (clubs, licenciés, équipements) et de la comparer à des moyennes territoriales ou nationales afin d'identifier les écarts. Il modélise également des **besoins théoriques** (équipements, piscines, gymnases) à partir de ratios et d'usages (clubs et scolaires).

L'approche repose sur des données publiques (Ministère des Sports, Éducation nationale, fédérations sportives) et une méthodologie standardisée par strates démographiques. L'objectif est d'éclairer la décision des collectivités en matière d'investissement, de programmation et de gestion des équipements. **L'analyse repose sur de la DATA qui doit être vérifiée sur le terrain, compte tenu des limites des bases déclaratives.**

AnalyseDataSport & TERRITOIRES ©
PAR PATRICK BAYEUX **DÉCIDEURS DU SPORT**



En savoir plus sur AnalyseDataSport. Comment obtenir votre tableau de bord (il existe également une version plus complète avec toutes les données) [Contactez-nous.](#)

Comprendre la demande sportive

Outre les analyses au niveau local (population, licenciés, clubs, jeunes, ... cf page suivante la démarche territoire sportif 360°) qui sont les Français qui pratiquent des APS et comment ?

Les grandes enquêtes sur le sujet sont nombreuses et convergent. 2/3 à ¾ des Français ont une pratique sportive régulière. [76 % des Français pratique une activité physique chaque semaine... mais plus d'un sur deux en veut encore plus](#). Les Français n'ont jamais autant pratiqué le sport, ni autant mesuré ses effets sur la santé physique et mentale selon le [15ème baromètre sport santé FFEPGV](#)

ACTUALITÉS, RAPPORTS - ÉTUDES

Déc.17.2025 | 5:40 am

BAROMÈTRE NATIONAL DES PRATIQUES SPORTIVES 2025 : 61 % DES FRANÇAIS ONT UNE PRATIQUE RÉGULIÈRE, UNE PROGRESSION RÉGULIÈRE DEPUIS 2018 (+7 PTS)

ACTUALITÉS, RAPPORTS - ÉTUDES

Mar.24.2023 | 2:51 pm

PORTRAIT DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE EN FRANCE

Les trois grandes catégories de pratique sportive

Pratique licenciée
en club

~26 % des pratiquants

Pratique organisée, encadrée, dans un club affilié à une fédération. .

Pratique encadrée
marchande

~22 % des pratiquants

Salles de fitness, clubs de yoga, pilates, sports de nature guides... Hors champ du soutien public direct.

Pratique libre
non encadrée

~52 % des pratiquants

Running, marche, vélo, natation en eau vive, sports urbains.

**A lire !
Pour approfondir**

ACTUALITÉS, RAPPORTS - ÉTUDES | Déc.12.2024 | 7:00 am

LA PRATIQUE SPORTIVE DES FRANÇAIS : INDICATEURS CLÉS ET ÉVOLUTION DEPUIS ½ SIÈCLE

La pratique sportive des Français : indicateurs clés et évolution depuis ½ siècle

**DÉCIDEURS
DU SPORT**
PAR PATRICK BAYEUX
Repères

- Fréquence et régularité de la pratique sportive
- La pratique sportive selon l'âge
- Activités pratiquées et lieux de pratique
- La pratique sportive selon le sexe
- Les motivations pour la pratique
- Le budget consacré à la pratique sportive
- La pratique sportive en club
- La pratique sportive des Français : comparaison européenne
- L'évolution de la pratique sportive depuis 1967
- En synthèse la pratique sportive des Français au fil du temps



www.patrickbayeux.com

Patrick Bayeux / décideurs du sport / Déc. 2024 actualisé Fév. 2025

Construire une politique sportive territoriale

Une construction en 5 étapes

Construire une politique sportive n'est pas une action ponctuelle mais un processus continu. Elle repose sur 4 étapes clés qui doivent s'articuler de façon cohérente et itérative tout au long du mandat.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, COMPRENDRE

Mai.10.2021 | 2:40 pm

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE SPORTIVE

Indicateurs de territoire

- indicateurs INSEE
- Effectifs scolaires

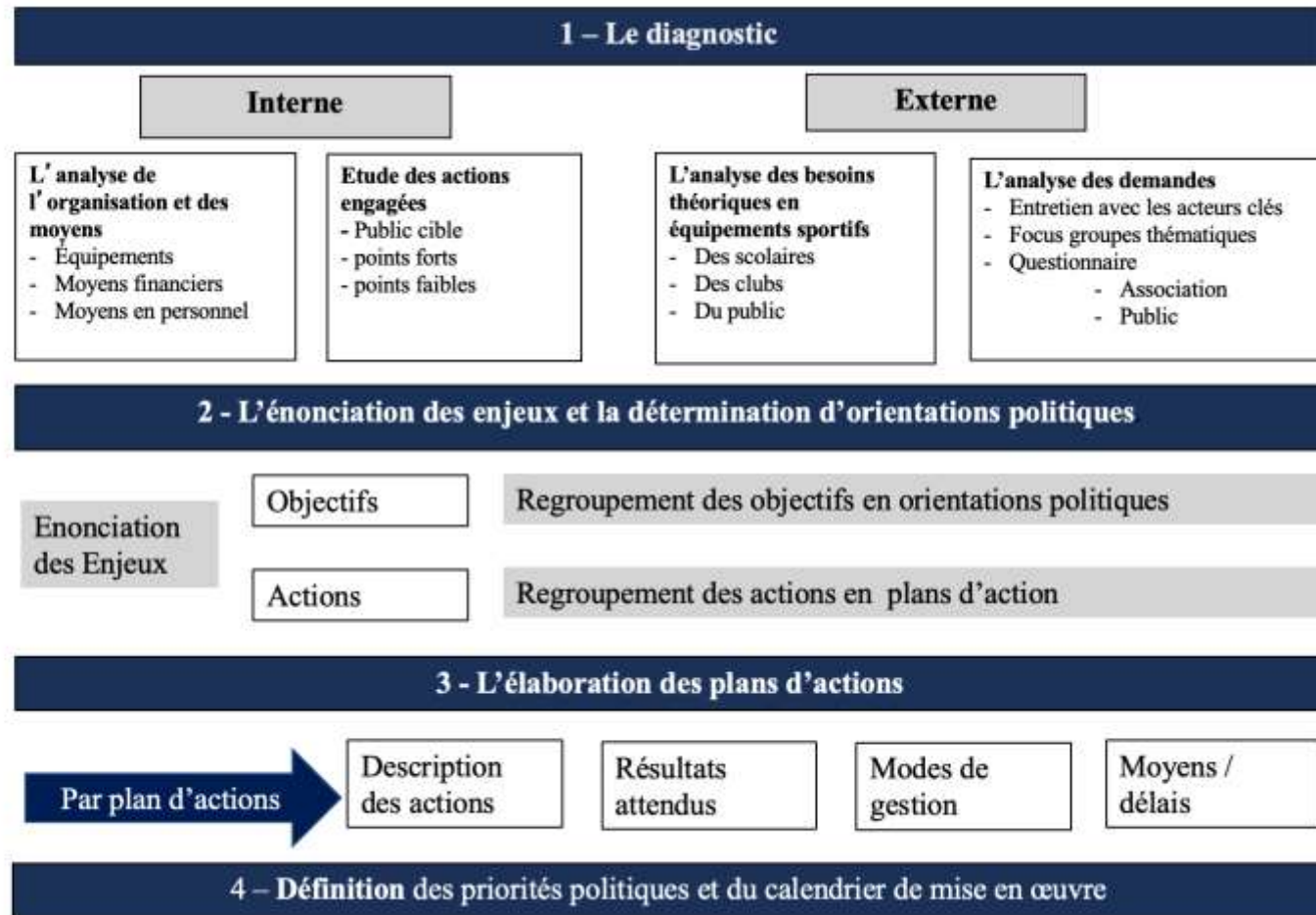
Indicateurs « sportifs »

- Offre en équipements sportifs
- Nombre de licenciés
- Nombre de clubs

Analyse comparative

Enonciation des indicateurs

- d'impact
- Efficacité
- Pertinence
- Efficience
- Moyens



LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE SPORTIVE

Niveau	Déclinaison	Question	Définition	Indicateurs
Politique	Finalités	Pourquoi ?	- Socle de valeurs partagées — idéologiques, philosophiques, individuelles ou collectives — qui expriment l'ambition souhaitée dans un contexte donné, qui portent une vision	Contexte, territoire engagement
	Orientations	Vers où ?	- Choix d'orientations qui donnent du sens "vers où aller" : un assemblage d'idées donnant un cap commun à la politique sportive et aux politiques transversales, afin d'agir de manière cohérente pour un public identifié.	Impact attendu : changement direct ou non
Stratégie	Enjeux	- Objectifs stratégiques Quoi ?	- Buts que l'on se propose d'atteindre	Résultats : fréquentation par catégorie de public
		- Programmes d'action Comment (global) ?	- Domaines ou leviers d'action sur lesquels va se construire l'action publique (équipement, soutien, animation, promotion...)	
	Plans d'action Comment (détail) ?	- Liste des actions mises en œuvre - Gestion des moyens en fonction du niveau d'activité		
Tactique	Mode de gestion /allocations de ressources / outils	Avec qui avec quoi ?	- Faire, faire avec, faire faire, laisser faire - Organisation et moyens mobilisés par action - Outils mis en place	Efficience : espace-temps, cout, productivité
Opérationnel	Mise en œuvre de l'action	Faire	- Processus retenu et tâche à réaliser par action	Moyens, consommations

Construire une politique sportive territoriale

Les 4 niveaux de déclinaison de la politique sportive

- Le niveau politique relève de la décision des élus et consiste à définir des grandes orientations politiques
- le niveau stratégique : c'est la définition des programmes d'actions par rapport aux objectifs stratégiques.
- le niveau tactique : consiste à définir le mode de gestion le plus pertinent, les outils à mettre en place ;
- le niveau opérationnel : le niveau des actions à réaliser, des outils à mettre en œuvre.



ACTUALITÉS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
RAPPORTS - ÉTUDES

Déc.01.2025 | 5:45 am

**B-A BA LES POLITIQUES
PUBLIQUES SPORTIVES
TERRITORIALES.**

Les politiques publiques sportives territoriales

DÉCIDEURS DU SPORT
PAR PATRICK BAYEUX
B-A BA

Approche historique : des années 40 à la nouvelle gouvernance
Le sport une compétence partagée
Intérêt général et service public au cœur des politiques publiques sportives territoriales
La construction d'une politiques publiques sportives territoriales
Les moyens consacrés aux politiques publiques sportives territoriales

- Le budget
- Les personnels
- Les équipements



<https://patrickbayeux.com>

Patrick Bayeux / décideurs du sport / Décembre 2025

Quels moyens consacrent les collectivités locales au sport ?

Les moyens financiers

Les collectivités locales ont dépensé en 2024, en dépenses directe 167 € par habitant dont 150 € pour le bloc communal. Un montant en hausse pour les communes et EPCI mais en baisse pour les départements et les régions.

- Les dépenses directes affectées au sport par les communes de plus de 3500 habitants : 112 € par habitant en 2024
- Les dépenses directes affectées au sport par les GFP (groupement de commune à fiscalité propre) ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus : 38 € par habitant en 2024
- Les dépenses directes affectées au sport par les départements : 11 € par habitant en 2024
- Les dépenses directes affectées au sport par les Régions et CTU : 6 € par habitant en 2024

Pour avoir la répartition des dépenses entre investissement et fonctionnement c'est ici ! Lien vers [l'observatoire du sport territorial](#)

ACTUALITÉS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Fév.16.2026 | 5:30 am

#MUNICIPALES2026 – LE BLOC COMMUNAL A CONSACRÉ 150 € PAR HABITANT AU SPORT EN 2024 EN DÉPENSES DIRECTES.



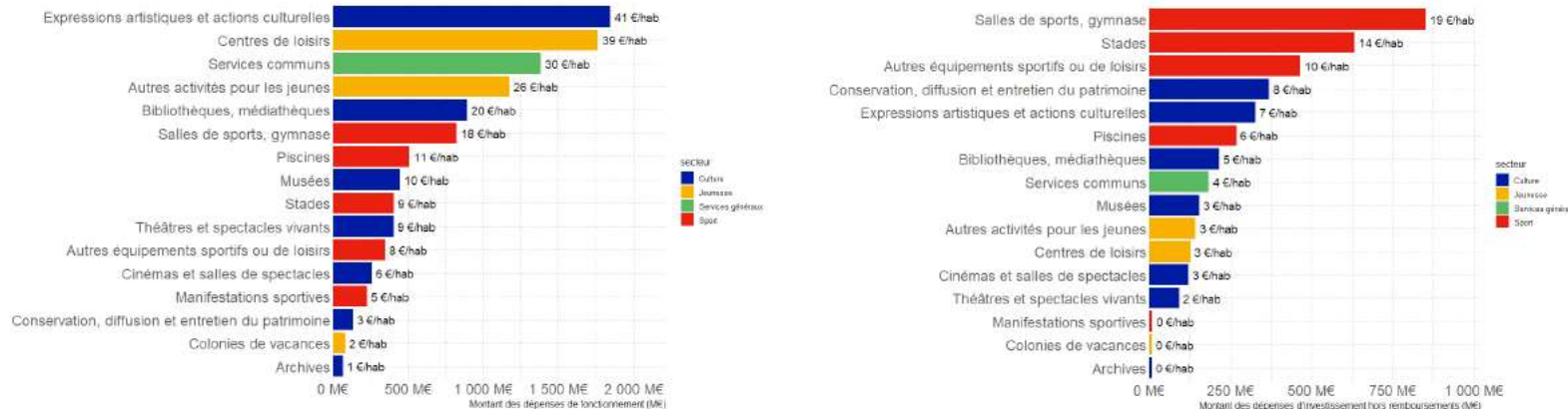
Quels moyens consacrent les collectivités locales au sport ?

Les moyens financiers

Selon une étude de la DGCL (BIS – Bulletin d’information statistique N° 205 – Décembre 2025) les communes de plus de 3500 habitants ont consacrées

- pour les salles de sport et les gymnases : 18 € par habitant en fonctionnement et 19 € en investissement
- pour les piscines : 11 € par habitant en fonctionnement et 6 € en investissement
- pour les stades : 9 € par habitant en fonctionnement et 14 € en investissement
- pour les autres équipements sportifs et de loisirs : 8 € par habitant en fonctionnement et 10 € en investissement
- pour les manifestations sportives : 5 € par habitant en fonctionnement

Graphique 2. Répartition des dépenses dans la culture, vie sociale, sport et jeunesse, en 2024
2a. Dépenses de fonctionnement / 2b. Dépenses d’investissement



Observatoire Sport & Collectivités Territoriales ©

OBSERVATOIRE SPORT & COLLECTIVITES TERRITORIALES ©

PAR PATRICK BAYEUX DÉCIDEURS DU SPORT

Source : DGCL. Données DGFIIP, compte de gestion 2024 - budgets principaux, opérations réelles

Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris

Quels moyens consacrent les collectivités locales au sport ?

46 000 emplois affectés à un métier du sport

Le nombre d'agent travaillant dans les services des sports des collectivités territoriales peut être estimé à partir d'une approche métiers. Selon l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale (2021), 46 220 emplois sont affectés à « un métier sportif » dont 2410 directeur de service des sports.

Observatoire Sport & Collectivités Territoriales ©

OBSERVATOIRE SPORT & COLLECTIVITES TERRITORIALES ©
PAR PATRICK BAYEUX DÉCIDEURS DU SPORT

17 000 agents recrutés sur la filière sportive

17 000 personnes sont recrutés sur un cadre d'emploi de la filière sportive dont près de 12500 fonctionnaires. (source rapport sociaux uniques 2021, DGCL – CNFPT avril 2024)

Métiers territoriaux 2019		Effectifs	%	% Fonctionnaires	% Contractuels	% Emplois aidés	% Plus de 55 ans	% Femmes	% CAT A (hors EA)	% CAT B (hors EA)	% CAT C (hors EA)
Ensemble		1 965 300	100,0	74,8	22,0	2,8	22,3	61,6	9,1	14,3	73,2
Sports		46 220	2,4	74,9	22,7	1,9	20,8	28,4	3,3	34,6	60,0
Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques		23 680	1,2	80,5	15,8	3,3	25,0	27,8	0,1	1,4	97,4
Animateur éducateur sportif		16 320	0,8	60,8	37,9	0,7	12,7	31,6	0,3	75,5	20,7
Directeur du service des sports		2 410	0,1	91,9	7,9	0,1	22,5	25,5	42,5	38,8	17,4
Responsable d'équipement sportif		2 040	0,1	87,0	12,6	0,1	30,3	15,0	13,5	45,3	39,3
Responsable des activités physiques et sportives		1 770	0,1	91,5	8,2	0,2	25,9	27,8	7,9	72,1	18,2

Panorama statistique des métiers territoriaux CNFPT Juin 2021

75 % des équipements sportifs ouverts au public appartiennent au bloc local

Les collectivités territoriales sont les principales propriétaires des équipements sportifs. Le bloc communal (commune et EPCI) possède 75 % des équipements sportifs Français ouverts au public. Le taux d'équipements sportifs (nombre d'équipements par catégorie / population) est un des révélateurs du dynamisme sportif d'un territoire.

	Association(s)	Autre	Commune	Département	EPCI	Etablissement d'enseignement privé	Etablissement privé commercial	Etablissement Public	Etat	Multi-propriétaire	Privé non commercial	Région	(vide)	Total général	Ratio pour 10000 habitants
Divers équipements Sports de nature	325	9	24707	636	2852	30	746	259	791	8850	2229	77	1013	42524	6,21
Terrain de grands jeux	513	11	37259	385	1258	398	353	283	223	2	427	393	256	41761	6,10
Court de tennis	1239		32814	270	1132	110	1428	441	398		488	170	205	38695	5,65
Boulodrome	653	1	26653	66	342	21	291	122	91		222	17	219	28698	4,19
Multisports/City-stades	331	8	19946	1592	952	616	138	245	118		142	898	277	25263	3,69
Salle multisports	409	16	12725	1126	1572	623	93	343	214		85	1218	128	18552	2,71
Salle non spécialisée	304	6	14527	203	218	200	87	99	54		58	144	111	16011	2,34
Equipement équestre	684	31	1382	129	231	442	9764	157	154	31	2320	98	337	15760	2,30
Salle ou terrain spécialisé	559	6	9491	383	602	303	2502	224	107	2	422	433	159	15193	2,22
Terrain extérieur de petits jeux collectifs	393	5	10291	1034	495	695	199	176	146		83	850	111	14478	2,11
Equipement d'activités de forme et de santé	321	17	4241	140	466	193	6208	218	327	1	465	470	164	13231	1,93
Site d'activités aquatiques et nautiques	319	10	6715	656	549	11	663	250	1696	138	423	57	145	11632	1,70
Equipement d'athlétisme	165	1	6082	1183	569	373	20	124	102		14	865	50	9548	1,39
Salle de combat	160	2	5873	109	479	66	215	103	93		135	92	47	7374	1,08
Bassin de natation	126	17	3182	48	2133	27	676	61	32	4	44	46	62	6458	0,94
Pas de tir	723	2	3647	41	195	13	140	60	87		305	34	48	5295	0,77
Skatepark & vélo Freestyle	5		3383	17	111	4	14	4	2		11	9	54	3614	0,53
Structure Artificielle d'Escalade	102	4	1545	363	333	136	118	98	36		21	287	35	3078	0,45
Mur et fronton	116		2618	23	52	13	74	26	16		40	13	27	3018	0,44
Parcours sportif/santé	15		2381	56	136	6	12	21	42		11	18	37	2735	0,40
Site d'activités aériennes	109	17	1223	59	135	7	126	55	150	43	549	3	31	2507	0,37
Equipement de cyclisme	13		1885	43	154	2	23	3	18	27	27	18	46	2259	0,33
Parcours de golf	103		480	31	122	15	902	27	22		111	27	8	1848	0,27
Circuit/piste de sports mécaniques	158		579	33	53	6	453	11	7	3	251	3	13	1570	0,23
Equipement & piste de ski	12	1	389	25	123		31	13	5	71	16	2	12	700	0,10
Site de modélisme	54		379	19	25	2	11	11	14		85	4	9	613	0,09
Bowling	2		37	1	11	2	240				7		3	303	0,04
Divers équipements	3		263	2	12		11				2	3	3	299	0,04
Aire de sports de glaces		1	114	2	55		9	1	1		1	3	1	188	0,03
Total général	7916	165	234811	8675	15367	4314	25547	3435	4947	9172	8994	6252	3611	333206	48,64
Répartition en %	2%	0%	70%	3%	5%	1%	8%	1%	1%	3%	3%	2%	1%	100%	

Observatoire Sport & Collectivités Territoriales ©
OBSERVATOIRE SPORT & COLLECTIVITES TERRITORIALES ©

PAR PATRICK BAYEUX DÉCIDEURS DU SPORT

75 % des équipements sportifs ouverts au public appartenant au bloc local

L'implantation des équipements sportifs français ouverts au public est inégal selon les types d'équipements à l'échelle du territoire.

Une offre actuelle d'environ 18 500 gymnases pour 15 000 000 m² de surfaces utiles

DÉCIDEURS DU SPORT PAR PATRICK BAYEUX		Population	nb de gymnases	total surfaces	Surfaces moyenne par gymnase	nombre de m ² par hab
Grille INSEE 3 classes	Grille INSEE 7 classes					
Grands centres urbains	Grands centres urbains	25 253 447	6236	4626498	742	0,18
les communes rurales périurbaines	Centres urbains intermédiaires	9 703 486	3048	2356977	773	0,24
	Ceintures urbaines	7 009 724	1852	1598962	863	0,23
	Petites villes	4 183 998	1485	1254979	845	0,30
les communes rurales non périurbaines	Bourg Ruraux	10 250 437	3852	3183471	826	0,31
	Rural à habitat dispersé	9 963 370	1795	1423888	793	0,14
	Rural à habitat très dispersé	1 652 629	181	134447	743	0,08
TOTAL	Total	68 017 091	18 449	14579222	790	0,21

Une offre actuelle d'environ 1 600 000 m² de plan d'eau dont la moitié accessible toute l'année

DÉCIDEURS DU SPORT PAR PATRICK BAYEUX		Offre en m ² de plan d'eau*		Offre totale		Nombre de m ² hors écoulement		Nombre de m ² avec écoulement ouvert 2 mois (1)				
Grille INSEE 3 classes	Grille INSEE 7 classes	Population	Découvert	Découvrable	Écoulé	total m ²	nombre de m ² pour 10000 hab	total m ²	nombre de m ² pour 10000 hab			
Grands centres urbains	Grands centres urbains	25 253 447	110 350	36 650	813	312 912	460224	183	349674	139	388206	146
les communes rurales périurbaines	Centres urbains intermédiaires	9 703 486	102 104	18 282	2 530	166 043	289948	298	186844	191	203862	210
	Ceintures urbaines	7 009 724	37 844	4 628	625	38 716	81812	117	43068	61	50275	72
	Petites villes	4 183 998	89 352	5 973	1 052	77 421	153776	368	84425	200	95864	229
les communes rurales non périurbaines	Bourg Ruraux	10 250 437	185 648	12 546	306	89 461	288940	281	102890	100	133833	131
	Rural à habitat dispersé	9 963 370	111 922	2 958	1 325	25 895	142040	143	30117	30	48771	49
	Rural à habitat très dispersé	1 652 629	19 705	200	1 679	21544	131	1879	11	5169	31	
TOTAL	Total	68 017 091	636 024	81 095	6 918	713 047	1436823	111	800000	118	806133	118

* Hors sites naturels et sites naturels aménagés et hors structures commerciales, camping, équipements touristiques

Une offre de 41 810 terrains de grands jeux pour 240 millions de m² de surfaces soit un ratio de 3,5 m² par habitant

DÉCIDEURS DU SPORT PAR PATRICK BAYEUX		Population	nb de terrains de grands jeux	total surfaces m ²	surfaces moyennes m ² par terrain	nombre de m ² par hab
Grille INSEE 3 classes	Grille INSEE 7 classes					
Grands centres urbains	Grands centres urbains	25 253 447	6768	30182560,54	4461	1,36
les communes rurales périurbaines	Centres urbains intermédiaires	9 703 486	4477	25681729,25	5736	2,65
	Ceintures urbaines	7 009 724	2834	16833818,1	5941	2,42
	Petites villes	4 183 998	4643	20906040,5	4502	6,43
les communes rurales non périurbaines	Bourg Ruraux	10 250 437	10064	60391305,8	5996	5,88
	Rural à habitat dispersé	9 963 370	10760	56344308,7	5236	5,23
	Rural à habitat très dispersé	1 652 629	3207	31368110,3	9782	6,82
TOTAL	Total	68 017 091	41 810	237028668	5701	3,48
Non classé			370	2113448	6009	
TOTAL		68 017 091	42 180	239 142 117	5708	3,52

ACTUALITÉS - AMÉNAGEMENTS - EQUIPEMENTS Nov.14.2025 | 5:45 am

#MUNICIPALES2026 – SALLES MULTISPORTS, VOTRE TERRITOIRE A-T-IL LES GYMNASES NÉCESSAIRES POUR ACCUEILLIR LES CLUBS ET DES SCOLAIRES ?

ACTUALITÉS - AMÉNAGEMENTS - EQUIPEMENTS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES Nov.06.2025 | 5:40 am

#MUNICIPALES2026 – PISCINES : VOTRE TERRITOIRE A-T-IL LES M2 DE BASSIN NÉCESSAIRES POUR APPRENDRE À NAGER ET ACCUEILLIR LE PUBLIC ?

ACTUALITÉS - AMÉNAGEMENTS - EQUIPEMENTS Jan.29.2026 | 5:35 am

#MUNICIPALES2026 – TERRAINS DE GRANDS JEUX, FOOT, RUGBY, VOTRE TERRITOIRE EST-IL CORRECTEMENT DOTÉ ?

Estimer le cout de votre équipement

A votre disposition en ligne, des simulateurs pour estimer le cout de votre projet d'équipement.

Le calcul est établi à partir d'un modèle théorique sur la base de ratios moyens . Les simulateurs sont totalement paramétrables. Le simulateur vous permet d'obtenir une première estimation du coût d'un équipement sportif à partir de ratios éprouvés : dimensionnement, surfaces, ordre de grandeur d'investissement. C'est un outil d'aide à la décision, rapide et accessible, pour structurer une première réflexion. Mais un projet ne se résume pas à un coût de construction. Il suppose de définir précisément les besoins du territoire, le bon niveau d'équipement, le modèle économique (investissement et exploitation), ainsi que les conditions de gestion les plus adaptées. Vous souhaitez aller plus loin ? Nous vous accompagnons sur des missions complètes d'étude de faisabilité, de dimensionnement et de montage (mission globale < 60 k€). [Contactez-nous.](#)

SIMULATEUR DE COUT D'UNE PISCINE PUBLIQUE

OBSERVATOIRE DES PISCINES PUBLIQUES ©

PAR PATRICK BAYEUX **DÉCIDEURS DU SPORT**

SIMULATEUR DE COUT D'UN EQUIPEMENT SPORTIF

OBSERVATOIRE SPORT & COLLECTIVITES TERRITORIALES ©

PAR PATRICK BAYEUX **DÉCIDEURS DU SPORT**

Et les clubs ?

Les clubs sportifs

L'appellation clubs sportifs regroupe une grande diversité de situations. Il convient de distinguer :

- **Les associations déclarées et non déclarées.** Les associations non déclarées, dites « de fait », n'ont pas la personnalité morale. La déclaration leur confère une capacité juridique (article 5 loi 1901) : agir en justice, contracter, posséder des biens, recevoir subventions et dons.

- **Les associations agréées et non agréées** L'agrément (article [L. 121-4](#) Code du sport) repose sur un fonctionnement démocratique, la transparence et l'égal accès femmes-hommes et la souscription au **contrat d'engagement républicain**. Le contrat impose aux associations de protéger l'intégrité physique et morale des personnes, notamment des mineurs, contre violences sexistes et sexuelles

L'affiliation : L'affiliation d'une association à **une fédération** permet à l'association de participer aux activités organisées par la fédération. Elle oblige au respect des règlements, à la délivrance de licences et au paiement d'une cotisation

Les clubs sportifs professionnels Selon l'article [L.122-1](#) du code du sport, une association dépassant 1,2 M€ de recettes ou 800 000 € de salaires sportifs doit constituer une société commerciale. Il convient de noter que les associations en dessous des seuils peuvent aussi créer volontairement une société commerciale pour gérer leurs activités payantes. Elles peuvent être constituées en SARL, SA, SAS, SAOS, SASP ou SCIC.

COMPRENDRE MOUVEMENT SPORTIF
Mar.10.2021 | 2:44 pm

LES CLUBS SPORTIFS

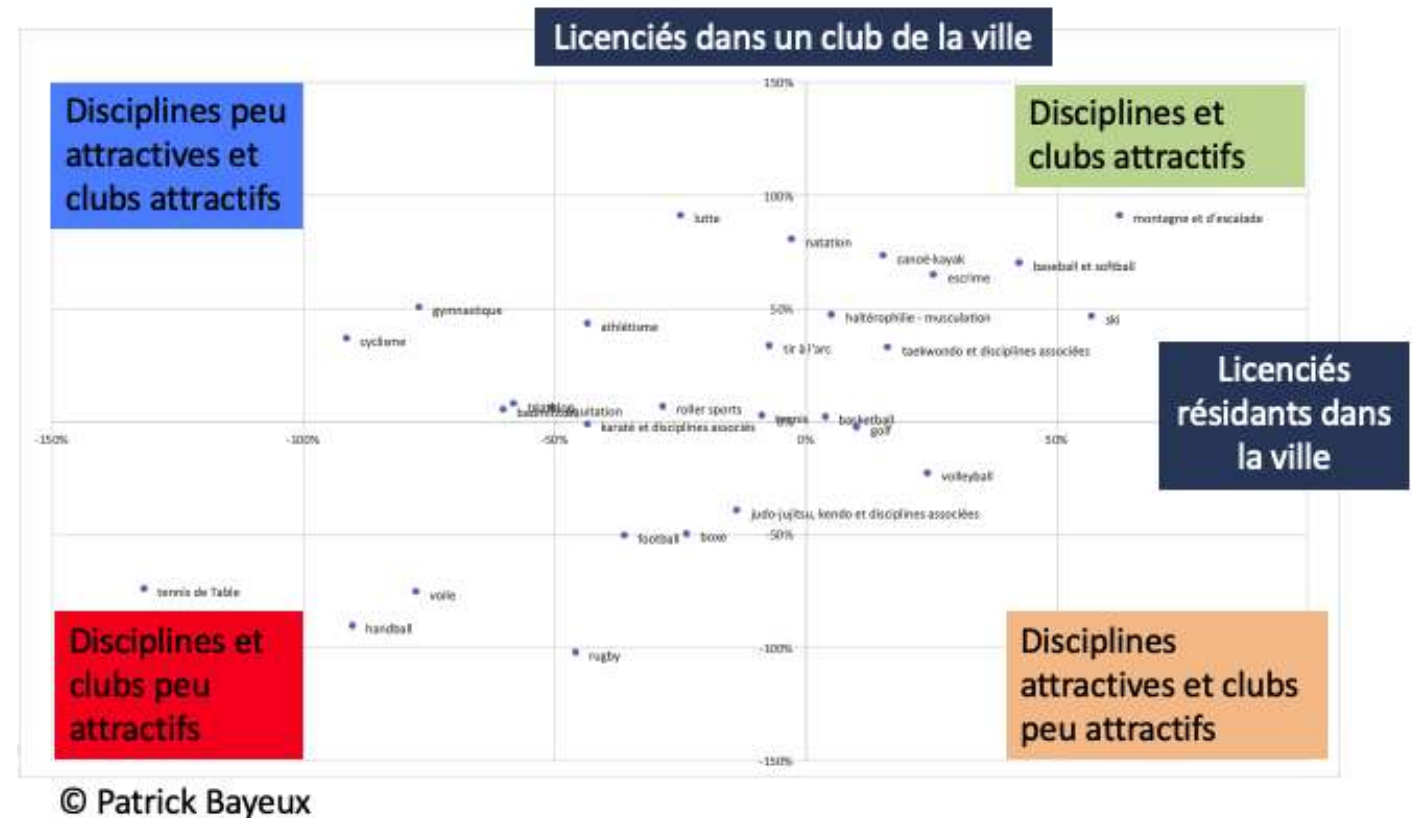
COMPRENDRE MOUVEMENT SPORTIF
Août.28.2021 | 7:51 am

CLUBS SPORTIFS ET CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Et les clubs ?

Le taux de clubs et de licenciés un des révélateurs du dynamisme de la politique sportive. Néanmoins ces taux ne sont pas suffisants pour réaliser un diagnostic compte tenu du fait que la pratique sportive en club ne représente que $\frac{1}{4}$ des français alors de $\frac{3}{4}$ ont une pratique régulière.

A savoir : la data fournie par les fédérations sportives repose sur les licenciés géolocalisés par le lieu d'habitation. Dans le cadre d'une analyse approfondie il est pertinent de croiser les licenciés identifiés par les fédérations et les licenciés dans les clubs de la commune (qui n'habitent pas nécessairement la commune). Ce croisement révèle un taux d'attractivité des disciplines.



Et les clubs ?

Convention de subvention, marché public et délégation de service public.

Les relations entre les collectivités et les clubs peuvent prendre différentes formes.

- Subvention pour des missions d'intérêt général sans contrepartie directe
- Achat de prestations de service qui nécessite de passer par un marché public
- **délégation de service public (DSP)** - concession de services, la **collectivité confie à un opérateur la gestion d'un service public** dont elle conserve la responsabilité.

Outil juridique	Logique d'intervention	Initiative	Contrepartie	Exemples typiques
Subvention	Soutenir une initiative d'intérêt général portée par un tiers	Le porteur de projet (association, club, structure d'intérêt général)	Aucune contrepartie directe	Soutien à un club, financement d'un événement, accompagnement d'un projet éducatif
Marché public	Répondre à un besoin identifié par la collectivité	La collectivité	Contrepartie contractuelle : exécution d'une prestation	Prestation d'animation, prestation de communication
Délégation de service public (DSP)	Confier la gestion d'un service public à un opérateur	La collectivité, mais avec liberté de gestion du délégataire	Rémunération liée aux recettes d'exploitation (risque économique assumé)	Gestion d'un équipement, gestion d'un service



Les relations entre les collectivités territoriales et les clubs sportifs

- Introduction
- Les clubs sportifs
- Le fondement du soutien des collectivités territoriales aux clubs sportifs
- Le soutien financier aux associations sportives : subvention, marché public délégation de service public
- Le soutien financier aux clubs professionnels : mission d'intérêt général, achat de prestations de services, garanties d'emprunt, régime cadre d'aides exempté, déclaration d'intérêt général
- Les obligations des associations subventionnées
- La mise à disposition des équipements sportifs
- Le soutien en personnel sous la forme d'une mise à disposition
- L'association en tant que pouvoir adjudicateur
- L'association et gestion de fait de fonds public
- L'évolution de la contractualisation et de la subvention
- Vers une nouvelle génération de contractualisation entre collectivités et clubs sportifs

Subvention Co-construction
Partenariat Collectivité
Projet Intérêt général
Co-construction Appel à projets
Appel à projets Equité Égalité
Projet sportif territorial
Confiance Contrôle
Bien commun Simplification
Autonomie Bien commun
Simplification

ACTUALITÉS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
COMPRENDRE, GOUVERNANCE DU SPORT, MOUVEMENT
SPORTIF
Oct.22.2025 | 6:30 pm

**B-A BA – LES RELATIONS ENTRE
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET LES CLUBS SPORTIFS**

<https://patrickbayeux.com>

Patrick Bayeux / décideurs du sport / Octobre 2025

Pour conclure, le sport une compétence communale ou intercommunale ?

Le sport une compétence communale ou intercommunale ?

Fait marquant depuis le début des années 2000, et en application de la loi Chevènement (loi n° 99-586 du 12 juillet 1999), le sport s'impose progressivement au niveau intercommunal malgré son caractère optionnel.

Rappelons qu'en matière d'intercommunalité, il convient de distinguer deux formes d'intercommunalité qui reposent sur des logiques de financement différentes :

– **l'intercommunalité de gestion** permet aux communes de gérer des activités ou des services dont le financement provient des contributions budgétaires (ou fiscales) des communes membres. Cette intercommunalité, qui prend la forme de syndicat mixte, de syndicat à vocation unique et de syndicat à vocation multiple, tend à disparaître au profit de l'intercommunalité de projet ;

– **l'intercommunalité de projet**, plus fédérative, tend à regrouper les communes autour d'un projet et repose sur un financement assuré par une fiscalité directe locale levée par l'établissement public de coopération intercommunale (dit à fiscalité propre).

Pour conclure, le sport une compétence communale ou intercommunale ?

Le sport une compétence communale ou intercommunale ?

Type d'EPCI	Seuil démographique	Statut de la compétence « sport »	Nature des interventions possibles
Communauté de communes (CC)	≥ 15 000 hab. (dérogations zones peu denses, montagne, insularité)	Article L5214-16 CGCT Optionnelle : transfert possible des équipements sportifs d'intérêt communautaires Facultative : transfert possible d'autres compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Construction / gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire - Soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaires - Soutien aux clubs sportifs d'intérêt communautaire
Communauté d'agglomération (CA)	≥ 50 000 hab., dont 1 commune ≥ 15 000 hab.	Article L5216-5 CGCT Optionnelle : transfert possible des équipements sportifs d'intérêt communautaires Facultative : transfert possible d'autres compétence	<ul style="list-style-type: none"> - Création / gestion d'équipements d'intérêt communautaire - Soutien aux clubs sportifs d'agglomération - Organisation d'événements à rayonnement intercommunal
Communauté urbaine (CU)	≥ 250 000 hab.	Article L5215-20 En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire : c) Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire ;	<ul style="list-style-type: none"> - Construction Gestion d'équipements sportifs d'Intérêt communautaire - Planification et politique sportive à l'échelle du bassin de vie / fonds de concours - Soutien aux clubs de haut niveau communautaires - soutien aux évènements d'intérêt communautaire
Métropole	≥ 400 000 hab. (650 000 aire urbaine) – cas particuliers : Paris, Lyon, Aix-Marseille	Article L5217-2 CGCT I. – La métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain ;	<ul style="list-style-type: none"> - Construction Gestion d'équipements sportifs d'Intérêt métropolitain - Planification et politique sportive à l'échelle du bassin de vie / fonds de concours - Soutien aux clubs de haut niveau métropolitain - soutien aux évènements d'intérêt métropolitain

Pour conclure, le sport une compétence communale ou intercommunale ?

Le plan / projet sportif local le levier du mandat ?

L'article [L113-4 du code du sport](#) créé par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 – art. 14 prévoit que « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales peuvent établir **un plan sportif local** afin de formaliser et d'ordonner les orientations et actions visant à la promotion et au développement de la pratique des activités physiques et sportives sur leur territoire.

Le plan tend à l'organisation d'un **parcours sportif diversifié tout au long de la vie** pour l'ensemble des publics, par **la coopération et la mutualisation des ressources humaines et matérielles de la vie sportive locale**.

Le plan intègre une réflexion sur le développement de la pratique sportive féminine, du sport adapté et du handisport.

Il favorise les initiatives environnementales et d'intégration sociale et professionnelle par le sport. »

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. GOUVERNANCE DU SPORT
MOUVEMENT SPORTIF
Jan.01.2025 | 8:19 am

**LE PLAN SPORTIF LOCAL : ORDONNER
LES ORIENTATIONS ET ACTIONS VISANT À
LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT
DE LA PRATIQUE DES APS**

ACTUALITÉS. INTERVIEWS - POINTS DE VUE
Fev.03.2026 | 5:40 am

**#MUNICIPALES2026 – VERS UNE
POLITIQUE SPORTIVE
INTERCOMMUNALE DE NOUVELLE
GÉNÉRATION ? PAR PATRICK
BAYEUX**

A lire !
Pour approfondir

ACTUALITÉS Sep.09.2025 | 5:00 am

« TERRITOIRE SPORTIF 360 » – UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR LES POLITIQUES SPORTIVES TERRITORIALES

DÉCEURS DU SPORT
PAR PATRICK BAYEUX



**UNE STRATÉGIE GLOBALE
POUR LES POLITIQUES
SPORTIVES TERRITORIALES**

PATRICK BAYEUX
CONSULTANT

Projet S
Conseil

Une offre : [Contactez-nous.](#)